

Séance publique du 19 décembre 2005

Délibération n° 2005-3113

commission principale : développement économique

objet : **Convention avec l'Institut du mécénat de solidarité IMS - Subvention**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 30 novembre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'activité de l'IMS Entreprendre pour la cité (Institut du mécénat de solidarité)

L'IMS Entreprendre pour la Cité (Institut du mécénat de solidarité) existe depuis 1986. Il s'agit d'une association à but non lucratif présidée par Claude Bébéar (président du conseil de surveillance du groupe AXA) et créée sur l'initiative de chefs de grandes entreprises désireux de s'impliquer sur le thème de la responsabilité sociale des entreprises. L'IMS est financé par l'adhésion de ses membres et leur cotisation annuelle qui varie de 800 à 10 000 € en fonction de leur chiffre d'affaires.

Cet institut accompagne les entreprises dans la définition et la mise en œuvre de leur politique de responsabilité sociétale et facilite les échanges d'expérience sur le sujet. Il aide et encourage les entreprises à prendre des initiatives qui favorisent la cohésion sociale et le développement des pays et régions où elles sont implantées. Elle dispose d'une antenne en Rhône-Alpes très active, présidée par Philippe Marcel, président d'Adecco France.

L'IMS compte aujourd'hui plus de 130 membres, dont 55 en Rhône-Alpes. Les groupes les plus importants y figurent tels Axa, Casino, Areva, Danone, L'Oréal... L'action de l'antenne Rhône-Alpes a permis de mobiliser des grands groupes implantés à Lyon comme Bayer Cropscience, Adecco, Kéolis Lyon, Rhodia, Seb ou encore TNT France, mais également de plus en plus de PME-PMI. Récemment six instituts de formation rhônalpins ont rejoint l'IMS, dont l'Insa Lyon, l'Ecole de management Lyon, l'Ecole centrale de Lyon, l'Ecole supérieure de chimie physique électronique de Lyon... L'aéroport de Lyon Saint Exupéry est également membre. Cette association s'appuie sur ce réseau national et régional pour mobiliser sur ces thématiques (exemple : la signature de la charte de la diversité).

L'IMS a mis au point un référentiel de bonnes pratiques et d'indicateurs pour aider chaque entreprise à définir et mettre en œuvre ses axes d'intervention sociétaux sur quatre champs : l'engagement citoyen, l'ancrage dans les territoires, la gestion de la diversité et les pratiques commerciales et financières solidaires.

L'antenne Rhône-Alpes de l'IMS a notamment mis en place un programme de sensibilisation des PME-PMI aux pratiques de responsabilité sociale et d'environnement. Dans le cadre de ce programme, IMS Rhône-Alpes a trois niveaux d'intervention :

- sensibilisation des PME par une rencontre personnalisée avec le dirigeant ainsi que des rencontres thématiques construites autour du témoignage concret d'un dirigeant (formule de petits déjeuners thématiques),
- réalisation d'un diagnostic complet et gratuit de l'entreprise qui permet de réaliser un état des lieux et d'identifier des axes de progrès dans les domaines économique, social et environnemental,
- accompagnement de l'entreprise pour l'aider à définir ses enjeux économiques, sociaux et environnementaux, à hiérarchiser ses engagements et enfin, à mettre en place des actions concrètes (avec l'aide d'une expertise externe).

Le 3 novembre 2005, sous l'égide de l'IMS Rhône-Alpes, 35 sociétés lyonnaises ont signé le 3 octobre avec la ville de Lyon, la charte pour la diversité, texte lancé il y a un an pour faire reculer les discriminations dans le monde du travail.

L'objectif d'une convention avec l'IMS Entreprendre pour la cité

La Communauté urbaine a établi, depuis 2004, une collaboration avec l'IMS qui s'est traduite par la signature, en octobre 2004, d'une convention d'une durée d'un an. Le versement d'une subvention de 10 000€ a été approuvé par le conseil de Communauté par la délibération n° 2004-1951 en date du 14 juin 2004.

- Le bilan 2004-2005 -

La convention de partenariat signée prévoyait un programme de travail très large basé sur quatre axes de travail potentiels :

- participation à la préparation à la biennale sociale organisée par Lasaire (Laboratoire social d'actions, d'innovations, de réflexions et d'échanges),
- expertise et ingénierie pour la prise en compte de la responsabilité sociétale par des investisseurs impliqués dans les grands projets de l'agglomération (ex : le carré de soie),
- sensibilisation des PME-PMI de l'agglomération à la notion de RSE (responsabilité sociale des entreprises),
- organisation des trophées du développement durable mettant en valeur les initiatives d'entreprises régionales.

Les points un et quatre de ce partenariat ont évolué vers la participation de l'IMS à la mobilisation des entreprises à l'occasion du forum social de Lyon prévu au deuxième semestre 2006.

Le point deux de la convention, est l'axe de travail qui a le moins progressé. Des contacts ont été établis pour sensibiliser les entreprises parties prenantes dans le projet carré de soie, mais compte tenu des retards pris dans le projet il a été convenu de focaliser l'action sur les autres points.

C'est sur la sensibilisation des PME-PMI de l'agglomération à la notion de RSE (responsabilité sociale des entreprises) que le travail a le mieux avancé. Le programme d'accompagnement a été lancé : une vingtaine d'entreprises a pu être sensibilisée, quatre diagnostics réalisés et un petit déjeuner a été organisé. Un contact été établi avec les développeurs économiques de la Communauté urbaine.

Dans le cadre de son programme RSE, l'IMS organise, le 9 décembre 2005, le séminaire national des acteurs de la RSE (responsabilité sociale des entreprises) dans les PME à l'école de management de Lyon, en liaison avec la Communauté urbaine et les dialogues en humanité organisés le lendemain.

Fort de ce constat, la Communauté urbaine souhaite poursuivre cette relation et engager un partenariat plus ciblé (le plan de travail précédent s'est avéré trop large) sur le programme de sensibilisation des PME-PMI à la responsabilité sociale des entreprises, avec les développeurs économiques.

- Le programme de travail 2005 -

C'est pourquoi il est proposé de signer une convention de partenariat axée sur le thème de la sensibilisation des PME-PMI dans le cadre de l'action économique de proximité de la Communauté.

L'action de sensibilisation sera focalisée sur deux territoires tests : les conférences des maires du val de Saône et de portes des Alpes :

- avec le soutien des développeurs économiques de ces deux territoires, il est prévu que l'IMS organise des déjeuners thématiques de sensibilisation à destinations des entreprises qui y sont implantées,

- l'objectif est que l'IMS puisse sensibiliser vingt entreprises de ces territoires. Six diagnostics pourront être réalisés par l'IMS (cinq jours de travail par diagnostic en moyenne), deux entreprises intéressées pourront faire l'objet d'un accompagnement.

Il est également prévu dans la convention, qu'en fonction des besoins et de l'avancée du projet, l'appui de l'IMS pourra être sollicité pour l'organisation du forum social à la fin de 2006.

Au titre des actions envisagées ci-dessus, il est proposé, à la Communauté urbaine, de verser une participation de 12 000 € à l'Institut du mécénat de solidarité.

- Le budget 2006 -

Le programme responsabilité sociale des entreprises en PME de l'IMS est financé comme suit :

- Caisse des dépôts	50 000 €
- Conseil Régional	25 000 €
- Drire	25 000 €
- fonds privés (adhérents)	30 000 €
- Communauté urbaine	12 000 €
	<hr/>
soit un total de	140 000 €

A titre indicatif, le budget prévisionnel de l'antenne Rhône-Alpes de l'IMS est d'environ 300 000 €. Le budget national de l'IMS est de 1,5 M€ ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

Oùï l'intervention de monsieur le rapporteur précisant qu'il convient de changer le titre du paragraphe :

"Programme de travail 2005"

par

"Programme de travail 2005-2006".

DELIBERE

1° - Accepte les modifications proposées par monsieur le rapporteur.

2° - Autorise monsieur le président de la Communauté urbaine à signer la convention citée ci-dessus avec l'Institut du mécénat de solidarité.

3° - Approuve le versement d'une participation de 12 000 € à l'association IMS.

4° - La dépense correspondante de 12 000 € sera imputée sur le budget de la Communauté urbaine - exercice 2005 - compte 657 480 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,